

Luxembourg, le 18 septembre 2018

Élections législatives 2018 – la course au meilleur patriote?

Le 14 octobre prochain, les Luxembourgeois vont élire les 60 députés qui seront amenés à « *représenter le pays* », selon la Constitution. Elle dispose tout aussi clairement que « *Les députés votent sans en référer à leurs commettants et ne peuvent avoir en vue que les intérêts généraux du Grand-Duché.* ».

Défendre les intérêts généraux du Grand-Duché signifie, à notre sens, travailler pour la cohésion sociale, ce qui passe par des **politiques proactives et transversales d'immigration et d'intégration**. Cette responsabilité incombe à l'ensemble de la classe politique, à toute la population, ainsi qu'à l'État et aux communes. Au niveau de l'appareil de l'État, il doit y avoir une **prise de conscience de la responsabilité commune et une collaboration effective entre tous les acteurs publics et privés**.

Forte de ce constat, l'ASTI a réfléchi en interne, avec ses membres, à des propositions qui furent présentées aux partis politiques représentés à la Chambre des Députés. Lors des entretiens, francs et ouverts à la discussion, nous avons pu faire part de nos réflexions et propositions réunies dans un document de manière succincte. (annexe 1).

Déjà au mois de mars, au moment du débat d'orientation à la Chambre des Députés sur le **Plan National d'Intégration**, nous avons envoyé aux partis un large éventail de réflexions et propositions (annexe 2) en matière de vivre ensemble, de politiques d'immigration, d'asile et d'intégration.

Les questions d'identité – dont la langue luxembourgeoise est la face la plus visible – qui étaient le fonds de commerce de l'extrême droite, sont devenus « *mainstream* », que ce soit dans le débat politique ou le discours médiatique. C'est ainsi sur un fonds généralisé de course aux meilleurs patriotes du pays que les élections ont lieu.

La langue à toutes les sauces

S'il y a un dénominateur commun entre tous les partis, c'est la **langue luxembourgeoise**. D'ailleurs, rappelons que la loi de promotion de langue luxembourgeoise fut approuvée à l'unanimité. Il est dommage que la question des langues occupe un tel poids dans le débat sur l'identité ; débat d'ailleurs édulcoré par le fait que tous les partis sont également pour le multilinguisme. **Il est cependant regrettable que les programmes n'évoquent pas ou peu le besoin de reformuler l'offre des cours de langue luxembourgeoise et le congé linguistique.**

Slogans, programmes et discours de candidats - ne cherchez pas de la cohérence !

Peut-être que, s'inspirant de la diversité du pays et des identités superposées d'une bonne partie de la population, **les partis nous servent une salade russe de slogans, réflexions et propositions pas toujours cohérentes entre soi.**

Il est regrettable aussi que les partis qui, en 2013, avaient mis en avant le **déficit démocratique** et le danger pour la cohésion sociale résultant de la non-participation politique des étrangers au débat sur l'avenir du pays, aient oublié cet aspect. Après la déroute du référendum, seuls Déi Greng et Déi Lenk s'aventurent sur du concret en cette matière.

Par ailleurs, aucun des partis qui se font forts pour une croissance économique plus contrôlée, ne réfléchissent sur ce que cela signifie pour l'immigration et la contribution des frontaliers à notre économie.

Il n'appartient pas à l'ASTI de dire à ses membres ou aux électeurs en général pour qui voter, ce qui serait d'ailleurs très difficile.

L'ASTI se permet aujourd'hui d'énoncer certains aspects sur lesquels les électeurs - qui ne voient pas dans l'immigration « la mère de tous les problèmes » - devraient être attentifs.

L'ASTI propose :

pour la participation politique,

- *la suppression des dérogations* obtenues par le Luxembourg par le *traité de Maastricht*, en éliminant le délai de résidence de 5 ans pour pouvoir participer aux élections communales ;
- l'octroi du *droit d'initiative législative directe* à la *Chambre des Salariés*, seul organe qui représente aussi bien les salariés résidents que non-résidents ;
- *l'augmentation de l'offre d'information en plusieurs langues de la part des partis politiques ;*
- *la généralisation d'une démarche participative* dans les politiques communales et nationales, par le biais de *forums de citoyens, d'initiatives de quartier ou de budgets participatifs ;*
- l'ouverture de la possibilité de présenter ou de soutenir une *initiative législative populaire* à tous les résidents et non pas seulement aux électeurs ;
- *l'inscription automatique des étrangers* qui remplissent les conditions légales *sur les listes électorales ;*
- *la réforme du Conseil national pour étrangers (CNE)*, en lui accordant plus de responsabilités et de représentativité ;
- l'établissement d'un vrai *suffrage universel* en institutionnalisant le *principe du droit de vote selon la résidence* et non pas selon la nationalité.



pour le *Vivre ensemble*,

- le développement d'un *programme et d'une culture d'accueil au niveau national et communal (Willkommenskultur)* ;
- la réforme de la loi de 2008 sur l'accueil et l'intégration des étrangers, notamment du *Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)*, en impliquant davantage les communes et en augmentant sa promotion et son attractivité ;
- d'accorder le *congé linguistique* pour l'apprentissage de l'allemand et du français, au-delà du luxembourgeois;
- la création d'un *observatoire du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie*
- la modification de la loi sur l'immigration en élargissant l'actuelle seule *procédure de régularisation des personnes sans autorisation de séjour légale au Luxembourg*

Il appartient maintenant aux électeurs de choisir. **Les 48% d'étrangers qui vivent et travaillent au Luxembourg assisteront en tant que spectateurs aux choix sur leur avenir.** Pour ce qui est de l'ASTI, nous serons attentifs aux résultats.

De toute façon, **nous continuerons à nous engager pour une société nouvelle, riche de sa diversité et pour un meilleur vivre ensemble !**

ASTI asbl